



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
Marylise LÉON, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFDT

N°25

14 mai 2018

CONCERTATION ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Un point d'étape utile, des mesures intéressantes mais encore incomplètes !

Mercredi dernier, lors d'une réunion conclusive, **la ministre du Travail et la secrétaire d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes ont présenté** aux organisations syndicales et patronales **les 15 actions retenues par le Gouvernement**.

La CFDT s'est largement investie dans cette concertation initiée en mars 2018 et **salue l'annonce d'un certain nombre de mesures**.

En ce qui concerne les violences sexistes et sexuelles, **les représentants des salariés des entreprises de moins de 11 salariés se voient enfin confier un rôle de prévention**, via les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles. **C'est un nouveau droit important pour ces salariés**.

De plus, l'élargissement des bénéficiaires de formations pour lutter contre ces violences **aux représentants du personnel dans les entreprises et les conseillers prud'homaux est une disposition importante et répond à une demande de la CFDT**. Pour la CFDT, il s'agit d'un **levier d'action important pour développer ses actions** tant en matière de prévention que de prise en charge des victimes. La **mise en place de référents dans la plupart des entreprises** serait de nature à répondre aux besoins des salariés d'avoir des interlocuteurs formés et identifiés. Mais attention, pour la CFDT, **cette mesure n'a de sens que si une procédure simple, claire, sécurisée et connue de tous est mise en place dans l'ensemble des entreprises**. Or, à ce jour, **ce point déterminant est absent du plan d'action présenté par le Gouvernement**.

En ce qui concerne l'égalité salariale et professionnelle, **l'annonce du lancement d'une mission pour définir une méthodologie de calcul des écarts salariaux inexpliqués est un premier pas**. Les contours de cette mission et l'implication de tous les acteurs seront déterminants pour répondre aux enjeux d'une réduction réelle de ces écarts de salaires. **Pour la CFDT, l'accent mis sur les seuls écarts inexpliqués ne doit pas être un prétexte pour les entreprises de ne pas agir sur tous les écarts salariaux**.

Aujourd'hui, **il ne s'agit que d'une première étape et la CFDT continuera de s'investir** dans les travaux paritaires à venir. **La CFDT portera ses propositions et suivra également l'évolution du texte dans le débat parlementaire**.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

ISABELLE PORET
Attachée de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante